



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort de France, le 31 janvier 2024

Communiqué de presse

Révision des prix maximum des produits pétroliers au 1er février 2024 à zéro heure

Les prix des produits pétroliers et du gaz sont fixés conformément à la réglementation dont les modalités de calcul sont détaillées dans l'arrêté interministériel du 5 février 2014.

Sur la base de cette méthode de calcul, le préfet arrête mensuellement les prix **maximum** des produits pétroliers suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

Les prix maximum (toutes taxes comprises) sont calculés et déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par la collectivité territoriale de Martinique et dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Martinique.

Au 1er février 2024, zéro heure, les prix maximum applicables en Martinique seront les suivants :

- Supercarburant sans plomb : 1,75 €/L soit + 0,05 € par rapport à janvier 2024 (1,70 €) ;
- Gazole routier : 1,67 €/L soit + 0,02 € par rapport à janvier 2024 (1,65 €) ;
- Bouteille de gaz (de 12,5 kg) : 25,77 €, soit + 0,19 € par rapport à janvier 2024 (25,58 €).

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du pétrole brut sont en augmentation de 2 % soit 79,01 \$ par baril en moyenne, en raison de perturbations dans l'approvisionnement dans la mer Rouge et du ralentissement de la production aux États-Unis.
- Les cours européens de l'essence augmentent de 4,2 % en moyenne tandis que ceux du gasoil demeurent stables (+0,4%).
- Les cours du butane qui ont subi une forte hausse en décembre 2023, sont en légère baisse de 1 %.
- La parité euro/dollar est en très légère augmentation de 0,6 % à 1,0924 euros pour 1 dollar.

Les prix des produits pétroliers retrouvent un niveau déjà atteint en décembre 2023 en Martinique, tandis que le prix du gaz revient au niveau de celui de l'année dernière à la même période.